

A Saint-Gingolph chez Marie-Julienne de Rivaz (1725-1791)

Une famille d'autrefois

Henri MICHELET

Les initiés à l'histoire valaisanne n'ignorent pas le nom de Marie-Julienne de Rivaz, née de Nucé. Elle est la mère de Charles-Emmanuel qui fut préfet national, membre du Corps législatif à Paris et grand bailli du Valais. Par le fils, ils ont une idée de la valeur de la mère.

Une circonstance particulière m'a, en quelque sorte, introduit dans la maison de Marie-Julienne et permis de mieux la connaître dans sa manière de vivre et d'agir. C'est en dépouillant les papiers relatifs aux travaux de Pierre-Joseph de Rivaz, le beau-frère de Marie-Julienne, que cet accès m'a été accordé. Pierre-Joseph de Rivaz, mentionné dans les Encyclopédies et dans le Dictionnaire universel comme mathématicien et mécanicien privilégié du roi de France, a la douleur de perdre sa femme Marie-Barbe Du Fay, en 1757, alors qu'il habite Paris. Par la suite, ses enfants rentrent en Valais. Ils trouvent un nouveau foyer chez leur tante à Saint-Gingolph. Dans leur correspondance, ils décrivent la vie à Saint-Gingolph et, plus particulièrement, dans la maison de leur tante.

A travers des lettres spirituelles, empreintes de sensibilité, Marie-Julienne apparaît comme une mère de famille au cœur généreux, toute dévouée aux siens, ayant le courage de prendre ses responsabilités et de les assumer en des moments difficiles.

Les préoccupations des enfants, le souci de leur avenir et de leur établissement y sont dépeints sur le vif. La vie de la famille de Rivaz, entourée de parents et d'amis, narrée parfois dans le détail, offre une mine de renseignements sur la vie quotidienne ; elle est ainsi révélatrice de quelques aspects de la mentalité de l'époque. L'intérêt pris à lire ces lettres m'a incité à entreprendre cette étude.

Dans ce travail, je n'ai pas la prétention d'écrire l'histoire complète des membres de la famille de Marie-Julienne. Une telle étude, qui ne manquerait pas d'intérêt, exigerait une analyse détaillée des volumineux dossiers de la famille de Rivaz, conservés aux Archives cantonales à Sion. Ne pouvant le faire ici, je me contenterai de tracer à grands traits les étapes de la vie de

Marie-Julienne de Rivaz et de celle des membres de sa famille jusqu'au moment où ils s'établissent à leur compte. Mon intention est seulement de dégager les principaux aspects de la vie familiale tels qu'ils apparaissent principalement dans les lettres de trois des enfants de Pierre-Joseph de Rivaz, Marguerite, Pierre-Emmanuel et surtout Anne-Joseph, le futur chanoine de la cathédrale de Sion et « père de l'histoire valaisanne ».

La famille se fait et se défait (1725-1759)

Vers une alliance bien assortie

La famille de Marie-Julienne de Nucé, l'une « des plus distinguées du Bas-Valais par les emplois qu'elle a remplis et par ses alliances », est connue à Vouvry dès le XIII^e siècle¹. On ne compte pas les notaires, les officiers et les châtelains qu'elle a fournis, tant ils sont nombreux ; elle a aussi ses industriels, notamment Christian de Nucé, le fondateur de la papeterie de Vouvry en 1636.

La famille est admise au franc-patriotage et à la bourgeoisie de Sion par lettres patentes du 11 mars 1650. Au XVIII^e siècle, elle essaime à Saint-Maurice. Eugène-Hyacinthe (1721-1775), frère de Marie-Julienne, officier en Espagne en 1742, notaire et châtelain de Vouvry de 1743 à 1759, épouse en 1745 Marie-Catherine Marclay, de Saint-Maurice. Il est reçu bourgeois de cette ville en 1751, puis, en 1759, recevant de son beau-père la ferme des postes, il s'établit à Saint-Maurice, où il devient conseiller et vice-châtelain de 1766 à 1775. Un autre frère de Marie-Julienne, Gaspard-Eugène (1735-1807), capitaine au régiment de Courten 1769, élit domicile à Sion en 1771 ; il devient vice-président de la ville en 1798.

Le père de Marie-Julienne est Pierre-François (1694-1738), châtelain de Vouvry de 1721 à 1738. Sa mère est Sarah-Pétronille Du Fay (1697-1753), fille d'Antoine, seigneur de Tanay.

On ne connaît presque rien de l'enfance de Marie-Julienne, née le 18 novembre 1725. Elle commence à faire parler d'elle au moment où, jeune fille de 24 ans, elle fréquente Charles-Joseph de Rivaz.

Le fiancé de Marie-Julienne appartient à une famille qui, à l'époque, est en pleine ascension².

Les de Rivaz apparaissent dès le XII^e siècle dans plusieurs localités situées autour du Léman. Le premier de Rivaz que mentionnent les registres de Saint-Gingolph est Pierre, en 1337.

Près de quatre siècles plus tard, Etienne (1675-1753), le père de Charles-Joseph, crée la fortune et la renommée de la famille. Notaire patenté pour la Savoie, dès 1701, il épouse, l'année suivante, Anne-Marie Cayen, sœur d'un

¹ *Armorial Valaisan*, Zurich, 1946, art. de Nucé.

² Henri MICHELET, *L'Inventeur Isaac de Rivaz*, Martigny, 1965, pp. 25-26 (*Bibliotheca vallesiana*, t. 2).

avocat en vue du Sénat de Savoie. Désirant étendre son activité du côté valaisan, il se fait aussi recevoir notaire par l'évêque de Sion et par l'abbé de Saint-Maurice³. Dès l'année 1709, il est châtelain de Saint-Gingolph. En 1717, il acquiert de Christian de Tornéry la seigneurie du Miroir, près d'Amphion, avec les annexes de Méserier, de Genevilles et de la Praille. La République des Sept Dizains lui confère, en 1722, des lettres de « francs patriotages » qui le rendent apte à postuler les premières charges du pays. En 1728, il obtient de la Diète valaisanne la « commission des sels » de Saint-Gingolph⁴.

Sa famille étant bien « assise », Etienne Derivaz adopte des armoiries et reprend la séparation étymologique de son nom : de Rivaz, d'apparence plus nobiliaire. Son fils aîné, Pierre-Joseph, lui succède comme châtelain de Saint-Gingolph. Mais ce dernier ne rêve que de projets de machines. Voulant se consacrer à ses recherches, en 1743, il se démet de ses fonctions de châtelain en faveur de son frère cadet Charles-Joseph. Celui-ci, né en 1713, docteur en droit civil et ecclésiastique, fonctionne à l'époque comme avocat juré au Sénat de Savoie. Sa nomination oriente désormais son activité du côté valaisan. L'état de sa santé ne paraît pas brillant. En 1747, entre autres, il donne beaucoup d'inquiétudes à ses proches. S'étant ensuite remis de sa maladie, il songe à fonder un foyer.

Au début de l'année 1749, il annonce à son frère Pierre-Joseph son prochain mariage avec Marie-Julienne de Nuce. Pierre-Joseph connaît bien la fiancée de son frère. Par sa femme, Marie-Barbe Du Fay, il est l'oncle de Marie-Julienne.

Les qualités de l'épouse

Au moment où il apprend le prochain mariage de Charles-Joseph, Pierre-Joseph se trouve à Paris. Il se réjouit grandement de la nouvelle « autant agréable qu'inattendue » du choix que son frère vient de faire. Il a des éloges très flatteurs pour sa nièce, la présentant comme la femme idéale : « Je ne vois pas que vous eussiez pu allier plus de vertu, de douceur, de bonté, de prudence qu'il s'en rencontre dans cette aimable personne avec laquelle vous ne sauriez passer de mauvais jours⁵. »

Après avoir vanté les qualités morales, la lettre de Pierre-Joseph nous apprend que Marie-Julienne a été formée à la conduite d'un ménage : « Joignez à cela qu'étant élevée à ce genre de travail si nécessaire dans les villages, et surtout à Saint-Gingolph, qui consiste à gouverner un ménage en mettant la main à l'œuvre, vous en recevrez plus de satisfaction que d'une personne accoutumée à des airs de grandeurs qui aboutissent souvent à dépenser un millier de francs par année au-delà du nécessaire. Cette différence peut

³ Il est reçu notaire, en 1711, par Mgr François-Joseph Supersaxo, évêque de Sion, et, en 1721, par Mgr Louis-Nicolas Charléty, abbé de Saint-Maurice.

⁴ Rz, cart. 22, fasc. 1, n° 1 : Etablissement de la commission des sels à Saint-Gingolph. Les notes et les références désignées dans cet article par Rz se rapportent aux cotations du *Fonds de Rivaz*, conservé aux Archives cantonales à Sion.

⁵ Rz, cart. 29, fasc. 34, n° 39 : De Paris, 23 janvier 1749.

bien entrer en ligne de compte lorsqu'il est question d'examiner les facultés du parti que l'on recherche en mariage. » Dans le contrat de mariage, conclu le 30 décembre 1748, la mère de la fiancée déclare que Marie-Julienne est « le plus cher de ses enfants »⁶.

L'éloignement empêche Pierre-Joseph « d'aller joindre sa joie » à celle des époux et à celle de leurs parents.

Le mariage a lieu à Vouvry le 16 février 1749. Onze jours plus tard, le 27 février, la famille est endeuillée par la mort de la mère de Charles-Joseph. Ce décès afflige grandement Pierre-Joseph, l'autre fils, qui se trouve à Paris. La pensée des mérites de sa mère lui fournit pourtant une consolation : « Il a eu l'occasion de feuilleter et d'examiner, en critique, les légendes des saints. Il peut assurer qu'il faudrait au moins rayer la bonne moitié de ceux qui se sont sanctifiés dans le mariage avant que d'arriver à sa bienheureuse mère⁷. » Décrivant les qualités de sa mère, Pierre-Joseph se réjouit de retrouver des dispositions semblables dans sa belle-sœur : « Je n'ai jamais douté, mon cher frère, que vous dussiez être très heureux avec notre aimable nièce. Elle perpétuera dans la maison la vertu de notre bienheureuse mère et la bénédiction du ciel. Elle a quelque chose de si heureux dans le naturel qu'il n'est pas douteux que vous commençassiez votre paradis dans ce monde. »

Toutes les apparences de réussite sont en faveur du nouveau foyer qui vient de se fonder.

En ménage : alternance de peines et de joies

Installé dans la maison du châtelain de Rivaz à Saint-Gingolph, le jeune ménage a la joie d'accueillir, le 21 décembre 1749, une petite Julie-Pétronille. Quatre autres enfants viendront réjouir et égayer le foyer : Marie-Françoise, le 24 septembre 1752, Charles-Emmanuel, le 21 octobre 1753, Marie-Joseph-Elisabeth en 1755 et Louis-Joseph-Marie en 1758.

Le foyer de Charles-Joseph est aussi accueillant pour sa parenté. Au printemps de 1750, la famille de Pierre-Joseph, qui était demeurée à Brigue, rejoignant le père, déménage à Paris. La mère confie deux de ses enfants, Pierre-Emmanuel et Marguerite, à la parenté valaisanne. Suivant les commodités du moment, les familles Du Fay et de Vantéry, à Monthey, et, surtout, la famille de Charles-Joseph, à Saint-Gingolph, hébergent Pierre-Emmanuel et Marguerite et assurent leur éducation.

Bien des fois, mais surtout lorsqu'en 1756 les enfants rejoignent la famille à Paris, Pierre-Joseph exprime sa vive gratitude à Charles-Joseph : « Je ne saurais vous faire assez de remerciements, mon très cher frère, sur les soins que vous avez pris touchant l'éducation de mes enfants. J'ai bien eu de la satisfaction de les trouver aussi bien élevés qu'on peut l'être dans un

⁶ Rz, cart. 14, fasc. 2, n° 2 : Extraits divers ; de la main de Charles-Emmanuel de Rivaz. — Voir frères et sœurs de Marie-Julienne ci-après, *Extraits généalogiques*, pp. 465-466.

⁷ Rz, cart. 24, fasc. 34, n° 40 : De Paris, 23 avril 1749.

pays comme le nôtre où l'on n'a pas de maîtres qui sont destinés par état à instruire les jeunes gens⁸. »

On peut supposer que Marie-Julienne mérite une part de ces compliments.

Durant cette période, le grand-père, Etienne de Rivaz, semble avoir pris en particulière affection son petit-fils, Pierre-Emmanuel. Sans doute, regrettant l'éloignement de son fils aîné Pierre-Joseph, reporte-t-il son affection sur les enfants. Dans son testament, rédigé en 1750, Etienne, selon le droit alors en vigueur, attribue une dot à ses filles : Françoise, épouse du notaire Joseph Joudon, d'Evian, et Jeanne-Péronne, qui demeurera célibataire. Il institue ensuite Pierre-Joseph et Charles-Joseph ses héritiers à parts égales⁹. Mais il attribue aux fils de Pierre-Joseph la maison du Martellay avec la seule obligation de donner en compensation à Charles-Joseph ou aux siens la valeur de trente pistoles. Cette clause étonne Pierre-Joseph ; il ne le cache pas à Charles-Joseph : « Il faut que je vous avoue tout naturellement que son testament m'a surpris par l'avantage qu'il a fait à mes enfants. Je m'attendais à une conduite toute contraire¹⁰. »

A cette époque, Charles-Joseph construit une nouvelle maison. Celle-ci, adossée au château, porte la date de 1752. Le cartouche placé sur la porte d'entrée est sculpté aux armes de Charles-Joseph de Rivaz et de Marie-Julienne de Nucé, son épouse. La bâtisse, de forme rectangulaire, est encore bien conservée. Sous l'aspect d'un manoir accueillant, elle sert aujourd'hui de maison d'école.

En 1752, Etienne de Rivaz est atteint d'une fluxion de poitrine. Malgré tous les soins prodigués, il s'éteint le 7 mai 1753. Il est inhumé près de l'autel Saint-André en l'église de Saint-Gingolph.

Dans la famille de Charles-Joseph vit également la sœur, demeurée célibataire, Jeanne-Péronne. En 1758, étant gravement malade, elle donne beaucoup de soucis aux siens. Se réjouissant ensuite de sa guérison, Pierre-Joseph écrit à son frère : « Je vous félicite bien du meilleur de mon cœur d'avoir pu conserver ma chère sœur¹¹. »

Pendant dix ans, de 1749 à 1759, la famille de Charles-Joseph a connu des alternances de joies et aussi de peines. Elle a eu, en particulier, la douleur de perdre la mère et le père. Marie-Julienne a également perdu sa mère en 1753. La famille a peiné pour construire une maison. Mais elle a eu aussi beaucoup de satisfactions. Sans compter que Charles-Joseph a rempli avec distinction la charge de châtelain, s'attirant du prestige auprès de ses administrés et auprès de la République des VII Dizains, la famille a eu le bonheur d'avoir cinq enfants venus égayer la maison neuve construite à leur intention.

⁸ *Ibidem*, n° 50 : De Paris, 28 octobre 1756.

⁹ Rz, cart. 14, fasc. 6, n° 4 : Testament d'Etienne de Rivaz, du 24 janvier 1750 ; original.

¹⁰ Rz, cart. 29, fasc. 34, n° 46 : De Pontpéan, juin 1753.

¹¹ Rz, cart. 29, fasc. 34, n° 55 : De Roche, près Saint-Etienne, décembre 1758.

Durant toute l'année 1758, les deux frères, Pierre-Joseph et Charles-Joseph, projettent de se rencontrer. Ils veulent régler les affaires familiales, notamment celles du partage, demeurées en suspens depuis la mort de leur père. A cette époque, Pierre-Joseph est à Saint-Étienne (Loire), où il installe une pompe hydraulique de son invention pour épuiser les eaux qui inondent les mines de charbon. Il propose à Charles-Joseph de venir jusqu'à Lyon. Ce dernier voudrait que Pierre-Joseph rentre en Valais. De santé délicate, Charles-Joseph éprouve-t-il quelque mauvais pressentiment ? En tout cas, il rédige son testament olographe, le 16 octobre 1758. Dans celui-ci, il veut que ses funérailles soient faites « sans pompe » ; il attribue des sommes importantes à des bonnes œuvres — aux pauvres, aux religieuses de Sainte-Claire d'Évian, aux pères capucins, etc. — ; il nomme sa femme, Marie-Julienne, « tutrice, curatrice et gouvernante de ses enfants sur lesquels il donne tout pouvoir comme à une bonne mère ». Il prie noble Louis Du Fay d'être son conseiller auquel elle adjoindra qui elle voudra ¹².

La correspondance entre les deux frères continue en vue d'une prochaine rencontre. La dernière lettre adressée par Pierre-Joseph à son frère, datée du 10 janvier 1759, nous apprend qu'ils doivent se rencontrer à Seyssel, le 18 janvier suivant. Pierre-Joseph déclare qu'il fait volontiers ce surplus de chemin « pour avoir la douce satisfaction d'y voir son oncle et son curé » ¹³.

L'acte de partage est signé, le 21 janvier 1759, au Regonfle, près de Seyssel, dans la maison de Sa Majesté. Les frères font deux lots des biens de leur père et tirent ensuite au sort. Pierre-Joseph tire le premier lot, composé de la maison et du domaine du Miroir avec les « appartenances de la ville d'Évian en bas ». Il relâche ensuite par convention à son frère les pièces des Chaux et des Lanches. Par un accord, Charles-Joseph s'occupera aussi de la gérance du Miroir. Le second lot, qui revient à Charles-Joseph, comprend tous les biens « dès la ville d'Évian en haut tant rière Vallay que rière Savoye » ¹⁴.

A son retour de Seyssel, Charles-Joseph est « attaqué d'une fièvre dont il meurt le matin du quatrième jour », soit le 29 janvier 1759. En cette même année, la famille est encore éprouvée par le décès d'une fille, Marie-Josèphe-Elisabeth, âgée de 4 ans, et d'un bébé, Louis-Joseph-Marie.

A en croire le familier Claude Poppon, attaché à la famille de Rivaz, spécialement à Pierre-Joseph qu'il a suivi en France, Charles-Joseph n'aurait pas été satisfait du partage. Poppon déclarera à Pierre-Emmanuel que « le lot du Miroir qui est tombé au papa n'aurait pas peu contribué à la mort de

¹² Rz, cart. 14, fasc. 2, n° 2 : Extraits divers, de la main de Charles-Emmanuel, folios 34-35. — Pierre-Louis Du Fay (1736-1788), neveu de Marie-Julienne, banneret de Monthey. Marie-Julienne consultera aussi fréquemment son frère, Eugène-Hyacinthe de Nucé.

¹³ Rz, cart. 29, fasc. 34, n° 56 : De Roche-la-Molière, 10 janvier 1759. Il s'agit de l'oncle Joseph de Rivaz et du curé de Saint-Gingolph, l'abbé Jean-François Brouze. Ce dernier ne figure pas parmi les témoins du partage.

¹⁴ Rz, cart. 14, fasc. 7, n° 31 : Copie de l'acte du partage.

— *Ibidem*, n° 32 : Original de l'acte de partage, stipulé par le notaire Mollat.

l'oncle de Rivaz, pour la raison qu'il avait envie d'y demeurer une partie de l'année »¹⁵.

On imagine facilement dans quel désarroi le triple deuil, qui lui enlève son mari et deux de ses enfants, plonge Marie-Julienne.

Fort affectée par ces deuils, Marie-Julienne ne s'abandonne pas pour autant au laisser-aller et à l'inactivité. Si son visage s'assombrit souvent à la pensée de son époux, elle ne se laisse pas abattre. Elever ses enfants et leur procurer une situation, entourer d'affection les parents et amis qui vivent dans sa maison semble devenir pour elle un geste aussi naturel que de manger et de dormir.

La vie continue

Pour le renom de la famille

Au lendemain de la mort de son mari, Marie-Julienne se trouve confrontée à de multiples soucis.

L'avenir de ses enfants occupe la première place dans ses préoccupations. Pour eux, elle se doit de maintenir le renom et la fortune de la famille. Elle y parviendra en faisant face aux nombreuses obligations qui, subitement, lui incombent personnellement.

En plus des travaux ménagers qui sont habituellement de son ressort, Marie-Julienne a désormais le souci de gérer les biens familiaux. Son beau-père, Etienne, puis, continuant sur la lancée, son mari, ont acquis de nombreuses propriétés. Les de Rivaz se trouvent sur leurs domaines des deux côtés de la Morge. Prenant ses responsabilités, Marie-Julienne se déplace au Miroir, aux Levaux, à Méserier, à la Praille, pour contrôler les labours, les semailles et les récoltes.

Elle fait partie du *consortium* de direction, créé en 1733 par Etienne de Rivaz pour l'exploitation de la carrière de chaux hydraulique existant aux portes de Saint-Gingolph.

Le 11 décembre 1759, la Diète renouvelle aussi en sa faveur la « commission des sels » à Saint-Gingolph, accordée à son beau-père, le châtelain Etienne de Rivaz, en 1728¹⁶.

Une maison accueillante

Les multiples occupations n'accaparent pas Marie-Julienne au point qu'elle oublie le devoir d'hospitalité. Les portes de sa maison demeurent largement ouvertes à ceux qui ont besoin d'un appui et, en premier lieu, à ses parents et amis.

¹⁵ Rz, cart. 21, fasc. 37, n° 1 : Pierre-Emmanuel à Cuydard, à Paris ; de Monthey, juin 1761.

¹⁶ Rz, cart. 21, fasc. 13, n° 3 : La Diète renouvelle, en faveur de la veuve du châtelain Charles-Joseph de Rivaz, la commission des sels accordée au châtelain Etienne de Rivaz, en l'année 1728.

Après le décès de leur mère, ce sont tout d'abord la nièce Marguerite de Rivaz, et les neveux Pierre-Emmanuel et Louis qui trouvent un nouveau foyer chez la tante. Marguerite arrivée à Saint-Gingolph en 1761, y demeurera toute sa vie¹⁷. On l'appellera familièrement du nom de *Gogo*. Ses deux frères, Pierre-Emmanuel et Louis, rentrent en Valais au mois de juin de la même année¹⁸. En 1762, Pierre-Emmanuel optera pour la carrière militaire. Les circonstances de cette décision seront rapportées ci-dessous. Durant son séjour à Saint-Gingolph, Louis prend des leçons de latin et de français chez le curé Brouze. Il se rendra ensuite à Turin pour faire des études de mathématiques¹⁹.

En 1763, le père, Pierre-Joseph de Rivaz, décide de s'installer à Moûtiers-en-Tarentaise, où il est chargé de l'exploitation des salines. Les deux derniers des garçons, les « deux Parisiens », Anne-Joseph et Isaac, rejoignent alors leur parenté valaisanne. Ils sont placés chez les oncles de Monthey : Anne-Joseph, chez le banneret Joseph-Emmanuel Du Fay et Isaac, chez le capitaine général Joseph de Vantéry. Mais le lieu de ralliement des enfants de Pierre-Joseph demeure la maison de la tante. C'est chez Marie-Julienne que nous rencontrerons Pierre-Emmanuel, l'officier en congé, et Anne-Joseph, le séminariste en vacances. Ils viennent chez leur tante comme chez eux. Dès qu'ils seront en âge de travailler, Louis et Isaac s'occuperont à la rénovation des fiefs de différents seigneurs féodaux. S'étant rendus indépendants, ils ne feront plus que de brèves visites à Saint-Gingolph.

Le retour de la famille de Pierre-Joseph de Rivaz en Valais a encore une autre conséquence sur le ménage de Marie-Julienne. Les enfants ne viennent pas seuls.

Deux domestiques, Claude Poppon et sa femme, Jeanne Jacquier, étaient déjà au service d'Etienne de Rivaz à Saint-Gingolph. Ils ont suivi Pierre-Joseph à Brigue et à Paris. Tandis que Claude accompagne Pierre-Joseph dans ses pérégrinations en Bretagne et à Saint-Etienne, Jeanne demeure à Paris au service de Mme de Rivaz. Lorsque Pierre-Joseph, quittant Saint-Etienne, regagne la Suisse, en décembre 1759, Claude revient à Saint-Gingolph où il trouve facilement un emploi chez Marie-Julienne. Sa femme, Jeanne, demeurée à Paris auprès des enfants de Pierre-Joseph, rentre en Valais avec Anne-Joseph et Isaac, en 1763. Comme son mari, elle continue à servir auprès de la famille de Rivaz à Saint-Gingolph.

Un autre personnage vivait à Paris dans le sillage de la famille de Pierre-Joseph de Rivaz. Il mérite d'être présenté, car il joue un certain rôle dans la famille de Rivaz. Joseph Cuydard, originaire de Curienne, près de Chambéry, a suivi des cours de mathématiques à l'Académie de Barcelone. Entré ensuite au service de la Pologne, il est parvenu au grade de lieutenant-colonel. Puis, retraité et retiré à Paris, il est précepteur des enfants de Pierre-

¹⁷ Rz, cart. 21, fasc. 24, n° 2 : Marguerite à Cuydard, à Paris ; 1760, s. d. n. l. ; orig. Marguerite raconte son voyage en compagnie de M. Cocatrix.

¹⁸ Rz, cart. 21, fasc. 37, n° 1 : Emmanuel à Cuydard, à Paris ; juin 1761 ; orig. Emmanuel raconte son voyage en compagnie de Pères capucins.

¹⁹ *Ibidem*, n° 5 : Pierre-Emmanuel à Marguerite ; de Sarrelouis, 9 mai 1764.

Joseph de Rivaz et s'attache à sa famille. Lui aussi suit les enfants en Valais et nous le retrouvons avec eux, chez Marie-Julienne à Saint-Gingolph.

Avec ses propres enfants, avec ceux de son beau-frère Pierre-Joseph, la maison de Marie-Julienne est déjà bien peuplée. Mais ce n'est pas tout, elle a encore comme pensionnaire le vicaire de Saint-Gingolph, l'abbé Dunand et, plus tard, elle recevra encore d'autres pensionnaires de marque.

Toute la maisonnée évolue « sagement » sous le patronage de Marie-Julienne qu'on appelle familièrement la « Donne ».

Et quand on dit qu'une femme, autrefois, n'était pas capable de diriger une maison !

La châteltenie, « seigneurie réservée »

Afin d'assurer la renommée de sa famille, Marie-Julienne ambitionne de réserver pour son fils Charles-Emmanuel la fonction de châtelain, devenue vacante par la mort de son mari.

A l'époque, la seigneurie de Saint-Gingolph, partie valaisanne, est albergée à la famille de Riedmatten. Celle-ci nomme un châtelain qui la représente sur place. Succédant aux de Tornéry, les de Rivaz exercent cette fonction depuis 1706. Claude, Etienne, Pierre-Joseph et Charles-Joseph ont occupé successivement ce poste. Le problème de la succession se pose pour Marie-Julienne, car son fils, Charles-Emmanuel, appelé familièrement Carlin, n'a que six ans. Faute de mieux, on fait appel à l'oncle Joseph de Rivaz, frère d'Etienne, en attendant que le dauphin puisse prendre la relève.

Mais dès son arrivée à Saint-Gingolph, Pierre-Emmanuel, âgé de seize ans, se présente comme le prétendant légitime. N'est-il pas le fils aîné de Pierre-Joseph qui a démissionné en faveur de son frère cadet Charles-Joseph ? Prenant contact avec ses compatriotes, il constate qu'on lui voue admiration et sympathie. On le veut comme châtelain dès que possible. Car, « l'oncle de Rivaz, frère du grand-père, n'a pas assez de tête pour les gouverner »²⁰. Il avoue d'ailleurs : « Je n'en ai pas plus que lui, mais au moins je ferai mon possible. » De tels projets vont à l'encontre des intérêts de Carlin, son jeune cousin. A certains conciliabules qu'il a surpris entre la tante et le vicaire, Pierre-Emmanuel se rend bientôt compte qu'il s'est trop avancé. Il se défie de Carlin, car il a vu ce « gaillard » sortir de sa chambre où il a voulu, sans réussir, voir ce qu'il écrivait. Il n'a pas de sympathie pour le vicaire. Cet ecclésiastique, qui est le précepteur de Carlin, ne lui a-t-il pas dit sans façon : « Si le papa n'avait pas autant d'esprit, il serait plus riche qu'il n'est. » ? Le curé lui a fait remarquer plus crûment encore : « Si le papa n'avait pas autant d'esprit, il n'aurait pas si mal fait les affaires. » Pierre-Emmanuel se rend compte que l'accès à la châteltenie est bien gardé. « Ce qu'il y a de sûr, écrit-il, c'est que le petit Carlin est l'un des plus riches particuliers du Valais, et le sera un jour davantage, parce qu'il a une mère qui gouverne fort bien ses affaires. »

²⁰ *Ibidem*, n° 1 : Pierre-Emmanuel à Cuydard, à Paris ; de Monthey, juin 1761.

Au cours de l'automne, Pierre-Emmanuel renonce à son « rêve » de devenir châtelain de Saint-Gingolph. Il annonce sa détermination à Cuydard qui se trouve encore à Paris : « Le peu de jour que je vois ici à être avocat, m'en a totalement dégoûté. Il n'y a du tout rien à faire, à moins d'aller demeurer à Chambéry : et le moyen de s'y soutenir avec pas un sou ? On veut donc m'envoyer au service : c'est l'unique parti que l'on ait à prendre dans ce pays ²¹. »

Au mois de mars 1762, Pierre-Emmanuel rejoint le régiment de Courten, en quartiers d'hiver à Alsfeld, en Hesse. Il y est reçu comme enseigne dans la compagnie d'Adrien de Courten. Ce n'est pas sa vocation ; il est jeté dans la carrière militaire par suite du dérangement des affaires de son père. « La jurisprudence, écrit-il, était l'état auquel j'avais été appelé par nature. »

Joseph Derivaz exerce la fonction de châtelain jusqu'à sa mort, en 1765. Le notaire Joseph-Antoine Baruchet, du Bouveret, est ensuite châtelain. En 1772, alors que Charles-Emmanuel est encore aux études, la succession est de nouveau ouverte. Pour rendre service, Cuydard qui, à ce moment, est considéré comme faisant partie de la famille de Rivaz, accepte le poste. Il demeure châtelain jusqu'en 1780. A cette date, Charles-Emmanuel a d'autres ambitions. Il occupe déjà une place en vue dans le Bas-Valais : depuis 1778, il est major du gouvernement de Monthey ; de plus, il songe à s'expatrier. Il s'en ouvre secrètement à ce sujet à son cousin Isaac, disant qu'il « est dans un pays sans ressource où le talent n'excite qu'une basse jalousie et une noire envie » ²². Charles-Emmanuel renonce ensuite à cette idée. C'est dans son pays qu'il effectuera brillamment la « course aux honneurs ».

Les enfants grandissent

A la mort de Charles-Joseph, ses enfants sont encore en bas âge : l'aînée, Julie, a dix ans ; Marie-Françoise, dite Fanchette, en a sept ; son frère, Charles-Emmanuel, dit Carlin, en a six.

Leur mère prend à cœur de leur faire donner la formation et l'instruction qu'exige leur condition d'enfants du châtelain. En ce temps-là, l'école gratuite et obligatoire n'existe pas encore. C'est l'abbé Dunand, vicaire de Saint-Gingolph, qui fait d'abord fonction de précepteur de ses enfants. Les filles sont initiées aux travaux ménagers par la mère. Carlin lui aussi prend goût à certains travaux d'intérieur. Le filage le passionne même. Jeune bachelier, il pratique encore cet ouvrage. Il ne le cesse que sur intervention de la famille, jugeant une telle pratique peu compatible avec sa condition. C'est ce que

²¹ *Ibidem*, n° 2 : Pierre-Emmanuel à Cuydard, à Paris ; de Monthey, fin de 1761.

²² Rz, 198, fasc. 4, n° 1 : Charles-Emmanuel à Isaac ; de Saint-Gingolph, 31 juillet 1779. — En 1784, Charles-Emmanuel se prépare à prendre la gérance d'un domaine de son beau-frère Paradès à Saint-Domingue lorsqu'une dépêche annonce le décès de Paradès, survenu le 15 décembre 1784. Charles-Emmanuel renonce alors à son projet.

Marguerite annonce à Anne-Joseph, le 12 juin 1771 : « Le bachelier est toujours aussi maigre. Il ne file plus parce que la saison est passée et qu'on a caché les rouets ²³. »

À partir de 1764, Joseph Cuydard, qui a rejoint les enfants de Pierre-Joseph à Saint-Gingolph, fait aussi fonction de précepteur. Ancien élève de l'Académie royale de Barcelone, durant son séjour à Paris, il a été marqué par l'influence des philosophes de l'Encyclopédie. Cuydard éveille et stimule la curiosité des jeunes gens pour tous les problèmes intellectuels. Il donne à l'étude de l'histoire ancienne une large place dans leur formation. Marguerite fait part de cette préoccupation dans plusieurs lettres adressées à Anne-Joseph. Entre autres, elle écrit le 22 février 1771 : « Nos amusements se réduisent à faire quelques parties d'ambrosiennes les dimanches. Nous y avons joué samedi par privilège parce que c'était la fête de la chère tante. Nous avançons beaucoup à notre histoire ancienne parce que notre lecture à présent n'est pas si souvent interrompue par les allants et venants comme elle l'était ces temps passés ²⁴. »

Dès l'automne 1769, Carlin fait des études de droit. Nous le trouvons à Turin, à Thonon et à Chambéry. Il termine ses études par un double doctorat, en droit civil et en droit ecclésiastique.

Dans la maison de Marie-Julienne, on étudie, mais on se distrait également. On joue aux cartes et on montre aussi un goût prononcé pour la danse. Membres de la famille et jeunes pensionnaires se délectent à ce divertissement. Laissons la parole à Fanchette qui, le 14 décembre 1774, écrit à Anne-Joseph, alors à Paris : « C'est peut-être à Paris comme ici ; l'hiver est assez rigoureux, mais vous n'avez pas le même agrément que nous pour vous réchauffer : nous dansons, nous faisons les folles, et vous devez vous imaginer que là où il y a dix femmes on ne doit pas entendre Dieu tonner ²⁵. »

Ayant grandi, ayant reçu la formation appropriée à leur condition, les enfants de Marie-Julienne fondent à leur tour leur propre foyer.

Comme cela est naturel, l'aînée, Julie, est la première à s'établir. Le 8 janvier 1773, elle épouse Louis Odet (1743-1836), officier au régiment de Courten en France. D'abord établie à Saint-Maurice, à la maison Rapet, aujourd'hui café du Simplon, la famille s'installe à Sion en 1782, où Louis est reçu franc-patriote et bourgeois ²⁶.

Charles-Emmanuel, ayant achevé ses études de droit, épouse à l'église Saint-Sigismond à Saint-Maurice, le 9 décembre 1776, sa cousine Catherine de Nucé, âgée de 17 ans. Le 24 décembre 1797, il est reçu bourgeois de Saint-Maurice. Sa maison est devenue par la suite l'école primaire, avant d'être démolie, en 1960, pour faire place au nouveau collège. Son souvenir est pérenné par la rue Charles-Emmanuel de Rivaz.

²³ Rz, cart. 21, fasc. 7, n° 5 : De Saint-Gingolph, à Anne-Joseph à Thonon.

²⁴ *Ibidem*, n° 4 : De Saint-Gingolph, 22 février 1771, à Anne-Joseph, à Thonon.

²⁵ Rz, cart. 21, fasc. 8, n° 4 : De Saint-Gingolph, 4 décembre 1774.

²⁶ Pierre-Alain PUTALLAZ, *Sur le passage du Saint-Bernard par Bonaparte en 1800*, dans *Annales valaisannes*, 1975, pp. 154-204 : sur *Charles d'Odet et sa famille*, v. pp. 158-165.

Fanchette est la dernière à se marier²⁷ ; elle semble être la préférée de la famille et aussi d'Anne-Joseph. Ce dernier lui manifeste de l'affection et il a pour elle des éloges des plus flatteurs. Ecrivant de Paris à sa sœur, en 1775, il adresse ses compliments à Fanchette : « Fanchette, continuez à vous faire aimer et respecter de tous les hommes : c'est la vertu douce et sans affectation qu'ils aiment en vous. Les éloges qu'ils vous donnent ne me sont point suspects, à moi qui vous trouve tant de défauts et qui vous les ai reprochés si amèrement avec une satisfaction trop maligne. Votre cœur est libre, vous n'avez de coquetterie que celle dont une femme de votre âge ne peut se dépouiller qu'en dépouillant les habits de son sexe ; ainsi, s'ils vous louent, c'est que vous le méritez ; car les yeux sont impartiaux à proportion des sentiments du cœur, et quand on n'a aucune prétention sur celui d'une jeune personne, rarement on lui fait grâce de ses moindres défauts. Fanchette, ayez de la sagesse pour vous et pour les autres²⁸. »

Les prétendants ne manquent pas à Fanchette. A part le Dr Cocatrix, mentionné plus loin, plusieurs officiers la courtisent. Bertrand Greyloz²⁹ et Léopold de Nucé³⁰, tous deux de Saint-Maurice, n'ont pas su trouver « le chemin de son cœur ». Fanchette épouse, à Saint-Gingolph, le 30 novembre 1779, Etienne-Louis Macognin de la Pierre, officier au régiment de Courten. Elle a 27 ans alors que lui en a 48. Son mari sera le constructeur de la maison de la Pierre à Saint-Maurice.

Au fil des jours

Plaisir de vivre à Saint-Gingolph

Des pères et mères de famille, trop préoccupés de l'intérêt et du renom de leurs enfants, créent autour d'eux une atmosphère chagrine et tendue. Marie-Julienne n'est pas tombée dans ce travers. Même Pierre-Emmanuel, qui a quitté Saint-Gingolph dépité parce que l'accès à la châtellenie lui était barré, reviendra volontiers chez sa tante. A son départ, la maison de la tante était froide et triste, étant encore tout endeuillée par le décès du père de famille. De retour en semestre, l'officier trouvera une maison pleine de « jeunesse et de rire ».

C'est Anne-Joseph qui dépeint le mieux et le plus abondamment le « plaisir de vivre » dans la famille de Marie-Julienne.

²⁷ André DONNET et Charles ZIMMERMANN, *Etienne-Louis Macognin de la Pierre (1731-1793), sa famille et ses constructions de Saint-Maurice*, dans *Vallesia*, t. XIV, 1959, pp. 189-244 : sur Marie-Françoise de Rivaz (1752-1832), épouse d'Etienne-Louis Macognin de la Pierre, v. pp. 205-218.

²⁸ Rz, cart. 21, fasc. 26, n° 13 : De Paris, s. d. [1775], à Marguerite.

²⁹ Bertrand Greyloz (1741-1784), officier au régiment de Courten, épouse, le 5 février 1778, Julie de Bons.

³⁰ Léopold de Nucé (1740 - après 1804), officier au régiment de Courten, général sous la Révolution ; il épouse, le 30 novembre 1795, Amée-Henriette Amat, fille du Grand Maître des eaux et des forêts de France.

Après avoir fréquenté le collège des jésuites à Sion, Anne-Joseph étudie la philosophie et la théologie dans différents établissements. Nous le trouvons au collège helvétique à Milan 1769-1770, au collège royal à Thonon 1770-1773, puis à Paris, à la Sorbonne 1773-1774, et au séminaire Saint-Nicolas du Chardonnet 1774-1776. Il sera ordonné prêtre à Sion en 1776. Sa vocation, encore hésitante au début de ses études, se raffermira par la suite. Il est bon de nous souvenir de cette évolution pour saisir la teneur de ses lettres sans trop d'étonnement. Car c'est avec lui que nous allons pénétrer dans l'intimité de la famille de Marie-Julienne.

Depuis qu'il est étudiant, chaque année, Anne-Joseph, qu'on appelle déjà l'abbé, passe des vacances délicieuses à Saint-Gingolph. Choyé par la « Donne », il est de plus courtisé par ses cousines Julie et Fanchette. Remerciant Anne-Joseph pour ses assurances d'amitié et d'attachement, Marie-Julienne lui garantit la réciproque : « Continuez, mon cher neveu, à m'aimer et soyez assuré de ma reconnaissance. Je n'attends pas avec moins d'empressement que vous le moment de vous revoir et toute la maisonnée attend avec impatience le plaisir de vous embrasser ³¹. » Pierre-Emmanuel écrira à Anne-Joseph : « Vous avez bien raison d'être attaché à la maison de la chère tante de Rivaz. Tout le monde vous y aime ³². »

Alors qu'il est étudiant au collège royal de Thonon, Anne-Joseph adresse à sa sœur Marguerite des lettres qui dépeignent la vie dans la maison de sa tante. Ses rêveries sur Saint-Gingolph ont le pouvoir de dissiper sa mélancolie ; plus il s'ennuie, plus il conçoit qu'il est impossible de s'ennuyer avec sa sœur et ses cousines chez cette maman adoptive : « N'emploie-je pas bien le temps, lorsque je pense à Saint-Gingolph : ce saint Gingolph, qui pour moi est le premier du paradis, ce Saint-Gingolph où j'ai une sœur qui est la reine des sœurs, des cousines qui sont charmantes, lors même qu'elle irritent mon amour-propre et ma sensibilité... Pour moi, je vous vois toujours belles, agréables, spirituelles, aimables. Pensez si vous êtes aimées et à quel point vous l'êtes ³³. »

Les rêveries d'Anne-Joseph s'étendent à toutes les occupations de ses amis de Saint-Gingolph : « Je vous suis dans toutes vos occupations. La soirée, je pelle [*sic*] avec vous des châtaignes en fredonnant un air, ou en unissant ma voix aux vôtres pour chanter quelques-unes de nos chansons favorites ; vers le feu, j'admire votre sollicitude empressée, votre abondante ménagerie, la gaieté, qui donne le ton à toutes vos actions ; à table, nous nous agaçons, nous nous volons à droite, à gauche, notre pain, notre rôti, nos salades ; après souper, je me jette sur le petit lit, j'écoute avec patience ou, pour mieux dire, en sans souci les épithètes de gros paresseux, que vous me donnez, et si je me « dodine » sur ce petit lit, vous vous « donnez » sur vos chaises. Vous dites plusieurs fois d'aller coucher ; il n'est pas si aisé de m'arracher de votre compagnie, et lors même que je dors, d'être endormi dans votre chambre

³¹ Rz, cart. 21, fasc. 1, n° 1 : Marie-Julienne à Anne-Joseph, à Thonon ; de Saint-Gingolph, 29 novembre 1770.

³² Rz, cart. 21, fasc. 37, n° 33 : De Saint-Maurice, 4 novembre 1774, à Anne-Joseph, à Paris.

³³ Rz, cart. 21, fasc. 25, n° 14 : De Thonon, 11 novembre 1772.

ajoute au plaisir de me reposer. Il faut l'autorité de la chère tante pour me faire prendre la chandelle, et ce n'est qu'à regret que je vois terminer des journées si agréables et si tranquilles ³⁴. »

Sa sœur Marguerite connaît bien les personnes et les choses qui rendent Saint-Gingolph si cher à son frère ; elle lui répond : « Ma lettre pourra peut-être t'ennuyer moins parce que je t'entretiendrai de Saint-Gingolph que tu aimes si fort, bien entendu que c'est par rapport à quelques-uns de ses habitants. Car par lui-même, il a bien peu de charmes. Car si on en ôtait cette si bonne tante, cette Julie si spirituelle, cette Fanchette si folle et si badine, ce M. Cuydard si franc et si enjoué, et notre bon ami Carlin, crois-tu de bonne foi qu'il fut un séjour bien agréable. L'enthousiasme avec lequel tu en parles dans ta seconde lettre m'a bien amusée et le dégoût que tu témoignes pour tout ce que l'on trouve de beau à Thonon m'a fait souvenir de la chanson qui dit : *Ah ! il n'est point de fête quand le cœur n'en est pas*. Cela est bien vrai. Le séjour le plus délicieux par lui-même paraît bien triste quand il n'y a pas une société qui plaise ³⁵. »

Hôtes et pensionnaires

Continuant une ancienne tradition, la famille de Marie-Julienne entretient d'étroites relations avec le clergé local et avec les prêtres de passage.

Par suite d'une entente intervenue du temps de Charles-Joseph, l'auxiliaire de la paroisse est logé chez le châtelain. Marie-Julienne continue à garder chez elle le vicaire Dunand. Le curé lui-même, l'abbé Jean-François Brouze, est souvent l'hôte de Marie-Julienne. La famille sollicite ses conseils et le considère un peu comme l'un des siens. Ainsi Pierre-Emmanuel recommande bien à sa sœur : « N'oubliez pas monsieur le curé, cela va sans dire. Je lui souhaite beaucoup de santé, l'assure de mes très humbles respects et le prie de se souvenir quelquefois de moi ³⁶. »

Parmi les personnages importants reçus par Marie-Julienne, mentionnons l'évêque du lieu. Lorsque Mgr Jean-Pierre Biord, évêque de Genève, fait sa visite pastorale, le 26 juin 1765, il est « hébergé au château chez Dame Marie-Julienne de Rivaz ».

Marie-Julienne garde aussi des pensionnaires : des enfants de sa parenté et surtout des jeunes filles appartenant à des familles patriciennes des dizains supérieurs. Elles sont placées chez elle pour apprendre le français. C'est ainsi que Fanchette prend prétexte de ses occupations auprès des pensionnaires pour motiver la rareté de ses lettres à Anne-Joseph : « Mais vous devez savoir que le devoir va avant le plaisir ; vous savez que nous avons une troupe de demoiselles à qui il faut dire la leçon, faire écrire, apprendre les ouvrages, la cuisine et mille petites choses qui prennent beaucoup de temps ³⁷. »

³⁴ *Ibidem*, n° 15 : De Thonon, 15 novembre 1772.

³⁵ Rz, cart. 21, fasc. 7, n° 8 : De Saint-Gingolph, 21 juin 1772, à Anne-Joseph, à Thonon.

³⁶ Rz, cart. 21, fasc. 37, n° 8 : De Toul, 10 avril 1765.

³⁷ Rz, cart. 21, fasc. 8, n° 4 : De Saint-Gingolph, 4 décembre 1774, à Anne-Joseph, à Paris.

Marguerite donne aussi de temps en temps des nouvelles des pensionnaires. Elle écrit le 9 mai 1775 : « Nous avons perdu deux de nos pensionnaires, Mlles de Riedmatten et de Torrenté. Mais je crois qu'elles seront bientôt remplacées par d'autres. C'est une fureur à présent. Toutes les mères voudraient donner leurs filles à élever à Mme l'avocate. Nous sommes assez ennuyés de tout cela. Mais il y a des gens qu'on ne sait pas comment refuser. Nous avons toujours la cousine Cayen et ta cousine de Nucé. Elles te font bien des amitiés ainsi que Fanchette. Ce sont trois bonnes filles que j'aime bien ³⁸. »

On peut bien le penser, avec les pensionnaires, la famille de Marie-Julienne est fort animée. Tous semblent faire bon ménage ensemble. Ecrivant de Sion, le 7 octobre 1773, Anne-Joseph fait cette déclaration : « Je vous aime tous au nombre de quatorze ³⁹. »

Séjours au Miroir

Chaque année, la famille de Marie-Julienne fait un séjour au Miroir en compagnie d'amis et des pensionnaires.

Marguerite décrit régulièrement pour Anne-Joseph les événements saillants de la saison. Elle mentionne les hôtes qui accompagnent la famille ; elle vante les bienfaits de l'eau d'Amphion et des baignades dans le lac ; elle produit quelque nostalgie chez son frère en décrivant les ébats de la « troupe de jeunes nymphes », les pensionnaires de la tante, qui n'engendrent pas la mélancolie.

Retenons une partie du récit de la saison de 1775, qui a été fertile en événements : « Les eaux n'étaient pas bien brillantes cette année du moins par la quantité de monde. Un faux bruit qui a couru que le roi devait les prendre en a été à ce que je crois la cause. On appréhendait qu'il n'y eut pas de logement. A propos du roi ⁴⁰, nous l'avons vu tant et plus, et une partie de son auguste famille. Nous avons eu le plaisir d'étaler tous nos beaux ajustements dans Evian. C'est M. Cayen et M. Joudon ⁴¹ qui nous ont régalez tour à tour pendant deux ou trois jours que nous avons resté par là-bas. La réception que les habitants d'Evian ont fait à leur roi n'était pas des plus magnifiques et cependant elle n'a pas laissé de les endetter beaucoup. Nous aurions bien souhaité de voir celle de Thonon qui valait un peu mieux. Mais le mauvais temps a mis obstacle à ce projet.

Nous n'avons pas été aussi joyeux que je m'y attendais pendant le séjour que nous avons fait au Miroir. Il est vrai que le mauvais temps y a un peu contribué. Nous n'avons eu de beau que la première semaine. La maison est si délabrée qu'elle n'est supportable que quand le temps est sec. D'abord qu'il faisait la moindre pluie, il fallait être aux aguets de tous côtés pour parer

³⁸ Rz, cart. 21, fasc. 7, n° 13 : De Saint-Gingolph, 9 mai 1775, à Anne-Joseph, à Paris.

³⁹ Rz, cart. 21, fasc. 25, n° 29 : De Sion, 7 octobre 1773, à Marguerite.

⁴⁰ Victor-Amédée III, roi de Sardaigne de 1773 à 1796.

⁴¹ Cayen et Joudon sont des parents des de Rivaz. Etienne, père de Charles-Joseph, a épousé Anne-Marie Cayen, sœur d'un avocat en vue du sénat de Savoie ; sa fille Françoise a épousé Noël Joudon, notaire à Evian.

aux gouttières. L'embarras où nous étions quelquefois, surtout la nuit, avait quelque chose de divertissant. Nous mangions dessous un arbre près de la maison et souvent il venait subitement des bourrasques qui nous faisaient décamper comme l'on fait en temps de guerre quand l'ennemi approche. Nous étions une nombreuse troupe. Car outre ceux de la maison dont je compte M. Cuydard, il y avait Mme de Courten et sa fille ⁴², M. et Mme Greyloz ⁴³, la cousine Odet ⁴⁴, le cousin Carlin qui est venu nous rejoindre depuis Chambéry et le médecin Cocatrix ⁴⁵ qui était tout à fait mélancolique. Mais il ne faut pas en être surpris car il est amoureux et amoureux d'une tigresse que rien ne peut adoucir. Tu sais sans doute que c'est Fanchette qui est cette belle inflexible. Et malgré la froideur et l'aversion qu'elle lui témoigne ouvertement, il ne peut pas s'en détacher. Je le plains d'avoir si peu de courage.

Je ne m'aperçois pas encore des effets des eaux. Je suis à peu près dans la même situation où j'étais avant de les boire, tantôt bien tantôt mal, mais cependant plus souvent bien que mal ⁴⁶. »

Fêtes de famille

Dans la famille de Rivaz, on célèbre les fêtes onomastiques. Notamment la fête de la tante, la sainte Julienne, le 16 février, est marquée avec une ferveur particulière.

En 1771, Anne-Joseph a ignoré la date de la fête. Fort marri de cet oubli, il s'en excuse et fait présenter, à retardement, ses vœux à la tante : « Que je suis fâché d'avoir ignoré dans quel mois se trouvait la fête de la chère tante. Je ne lui aurais certainement pas laissé ignorer le respect que je lui porte, la reconnaissance que je conserve à ses continuelles bontés, et la tendresse des sentiments que je lui consacre. Je n'aurais pu lui présenter d'autre bouquet que celui que j'aurais recueilli dans mon cœur. Je suis toujours assez à temps pour cela ; et il n'est pas à craindre que les fleurs se flétrissent jamais. Vous lui ferez comprendre que je veux dire que toujours elle aura en moi un neveu qui lui sera éternellement attaché par les liens du sang, de l'estime et de l'amitié ⁴⁷. »

Habituellement les lettres de Marguerite ne font que mentionner la fête de la tante ; l'une d'elle, que Marguerite adresse à Anne-Joseph, le 23 février 1777, décrit une fête célébrée avec une solennité particulière : « La grande foule de monde que nous avons eu à l'occasion de la fête de la chère tante ne m'a pas permis, mon bon ami, de répondre plus tôt à ta lettre. A présent que nous sommes un peu plus tranquilles, quoi que nous ayons encore

⁴² Mme Marie-Elisabeth de Courten, épouse de Joseph-Eugène, lieutenant colonel, et sa fille Lizette. Marie-Elisabeth est la sœur de Marie-Julienne.

⁴³ Maurice Greyloz et son épouse Barbe-Thérèse, sœur de Marie-Julienne.

⁴⁴ Julie de Rivaz, épouse de Louis Odet.

⁴⁵ Michel Cocatrix († 1785), médecin à Monthey.

⁴⁶ Rz, cart. 21, fasc. 25, n° 15 : De Saint-Gingolph, 28 août 1775, à Anne-Joseph, à Paris.

⁴⁷ Rz, cart. 21, fasc. 25, n° 6 : De Thonon, 28 février 1771, à Marguerite.

beaucoup de jeunes gens, je les laisse s'inquiéter de ce qu'ils pourront faire pour passer agréablement cet après dîner et je viens goûter la douceur de m'entretenir avec mon meilleur ami...

Nous avons bien fait les fous pendant les trois jours que ces messieurs étaient ici. Quelle agitation ! Quelle joie bruyante ! A la fin j'en étais rassasiée. Je n'aurais pas voulu que cela eût duré plus longtemps ⁴⁸. »

Les fêtes des autres membres de la famille ne passent pas inaperçues. Touché par les vœux que lui a adressés Fanchette, Anne-Joseph qui se trouve à Paris, rappelle ces bons moments de fête passés dans la maison de la tante : « Fanchette a eu l'attention de me souhaiter la fête. Personne ne sait ici mon nom et j'ai été quitte des fades compliments usités en pareille circonstance. Le bouquet de cette ennemie de la tranquillité des dernières années que j'ai vécu avec elle, de ce tyran implacable, dont rien ne fléchissait la rigueur, ni n'amollissait la dureté, de cette insensible créature dont la résistance fut si souvent l'objet de ma haine et de mes mépris, ce cœur excellent, qui a recherché mon amitié et dont l'âme plus tard gâtée que les autres, m'a si souvent donné les plaisirs et les jouissances de la naïveté ; son bouquet, dis-je, m'a rappelé le souvenir de ceux qui se donnent à Saint-Gingolph, des caresses et des déjeuners qui les suivent, et des amusements innocents dont ils sont l'occasion. Ah ! ces heureux jours ne sont plus, et leur perte m'afflige d'autant plus que je m'en suis privé par caprice et que je leur ai préféré l'agitation perpétuelle d'une capitale ⁴⁹. »

Hommages à la « Donne »

Les neveux et la nièce sont unanimes dans l'hommage qu'ils rendent à leur tante, la « Donne ».

Mieux que toute description, quelques extraits de leurs lettres feront ressortir les qualités de Marie-Julienne et l'affection reconnaissante que lui témoignent les siens.

Etudiant au collège royal de Thonon, Anne-Joseph écrit à sa sœur, le 3 janvier 1771 : « J'aurais tort, et vous m'en sauriez mauvais gré, si je ne mettais pas la plume en main, pour vous dire que je vous aime beaucoup et que je n'aime personne plus que vous. Il est pourtant bien vrai que la chère tante de Rivaz partage singulièrement les sentiments de mon cœur ; je lui consacre entre autres une reconnaissance et une estime qui a peu d'égale. Je l'aime presque autant que j'aimerais Maman si elle vivait ; je reconnais lui avoir des obligations qui ne sont pas moindres que celles que j'aurais à une tendre Mère ; je lui en sais un gré infini ⁵⁰. »

Dans une lettre du 15 novembre 1772, Anne-Joseph exprime sa reconnaissance pour l'intérêt que sa tante porte à tout ce qui le concerne ; il s'iden-

⁴⁸ Rz, cart. 21, fasc. 7, n° 20 : De Saint-Gingolph, 23 février 1777, à Anne-Joseph, à Saint-Maurice.

⁴⁹ Rz, cart. 21, fasc. 25, n° 31 : De Paris, 30 mars 1775, à Marguerite.

⁵⁰ Rz, cart. 21, fasc. 25, n° 5 : Anne-Joseph à Marguerite.

tifie à ses enfants, l'appelant du nom de maman : « Sans doute que la bienfaisance de notre chère Maman, que ses attentions et ses complaisances pour moi ont pu hâter la maturité des sentiments précoces, que l'air de douceur et d'affabilité, qui est répandu sur son visage et dans tous ses accueils avaient fait naître dans mon cœur. Sans doute que de vivre avec une personne aussi vertueuse que bonne, que d'être le témoin de ses charités et de ses vertus religieuses et civiles, ont ajouté à l'estime que j'avais déjà consacrée à sa réputation et au cri public. Sans doute que sa tendresse pour moi et l'intérêt qu'elle prend à tout ce qui m'intéresse m'ont plus particulièrement dévoué aux siens. Sans doute que d'être devenu depuis si longtemps l'enfant de sa maison, et de partager avec sa famille la fortune de son mari et le fruit de sa sage administration, m'ont inspiré pour elle les sentiments et le respect et la vénération d'un fils, et me l'ont fait aimer et respecter comme ma mère ⁵¹. »

Bien que moins prolixe, Marguerite décrit souvent les bontés de sa tante. Elle écrit, le 10 mars 1777 : « La chère tante est au premier rang des personnes qui t'intéressent. Elle s'était un peu dérangée, comme on te l'a dit, par les soins qu'elle a donnés à la petite fille ⁵². On peut dire que cette femme ne vit que pour ses enfants et ses amis. Nous avions beau lui dire qu'elle se tuait ; elle était sourde à nos représentations. Elle se remet un peu depuis qu'on a mis la petite en nourrice. Elle ne se plaint que de quelques vapeurs. Le ciel veuille nous conserver longtemps une si chère bienfaitrice, car sa perte serait irréparable ⁵³. »

Après la mort de son père, en 1772, Pierre-Emmanuel se rend mieux compte encore du dévouement de la tante pour sa famille. Ayant déploré les malheurs qui ont affligé son père et reconnu son affection pour ses enfants, il s'adresse ensuite à sa tante : « Vous, ma chère tante, qui étiez si digne par vos sentiments de partager avec lui toute la tendresse de ses enfants et qui leur avez toujours servi de mère, daignerez-vous leur continuer toujours la même faveur ? Elle est trop précieuse pour ne pas concentrer tout leur zèle et leur activité à la mériter. Puisse la prospérité de votre famille être encore le moindre prix attaché à votre caractère bienfaisant. Vous les verrez, je n'en puis douter, vous payer amplement par leur conduite des soins que vous leur avez donnés à leur éducation ⁵⁴. »

Paraphrasant un texte de l'Écclésiastique, on peut mettre sur les lèvres de Marie-Julienne cette parole : « J'ai recherché avant tout la sagesse et le bonheur des miens et je les rechercherai jusqu'à la fin. »

⁵¹ *Ibidem*, n° 15 : Anne-Joseph à Marguerite.

⁵² Fille de Charles-Emmanuel et de Catherine née de Nucé.

⁵³ Rz, cart. 21, fasc. 7, n° 21 : Marguerite à Anne-Joseph, à Saint-Maurice ; du 10 mars 1777.

⁵⁴ Rz, cart. 21, fasc. 37, n° 24 : Pierre-Emmanuel à Marie-Julienne ; de Douai, 27 septembre 1772.

Quand la maison se dépeuple

Séparations

Après la mort de Charles-Joseph, en 1759, sa famille a vécu quelques années dans le souvenir attristé de l'époux et du père. Puis, le temps effaçant tout, la maison s'anime peu à peu par la présence de jeunes gens et de jeunes filles. Cuydard, d'un tempérament « franc et enjoué », contribue à créer cette ambiance par son don d'amuser et de distraire.

Mais le temps de la jeunesse d'un homme dure peu. Dès 1773, Julie se marie ; en 1776, c'est le tour de Carlin de se mettre en ménage. Les époux demeurant dans la maison, cette alliance n'apporte d'abord guère de changement. A son frère Anne-Joseph qui lui demande des nouvelles, Marguerite écrit le 10 mars 1777 : « Tu veux que je te dise comment tant de femmes rivales d'autorité, d'esprit et d'appâts s'accordent ensemble. Pour moi qui ne vois pas plus loin que mon nez, il me paraît qu'elles s'accordent fort bien. La jeune dame ne se mêle que de boire et manger et d'idolâtrer son mari. Je ne puis pas me plaindre d'elle. Elle me fait très bonne grâce de même que son mari ⁵⁵. »

Quelques mois plus tard, Marguerite remarque que Charles-Emmanuel a moins de soucis pour ses amis : « Je veux bien du mal à monsieur l'avocat qui est la cause que j'ai été privée du plaisir de recevoir de tes lettres. Mais après tout, il faut lui pardonner ses négligences. Il est si fort passionné pour sa déesse qu'il n'a pas le loisir de s'occuper d'autre chose. Mais je suis persuadée qu'il t'aime toujours ⁵⁶. »

Non seulement sa propre famille, mais plus encore ses affaires et la politique vont accaparer Charles-Emmanuel.

Anne-Joseph, ordonné prêtre en 1776, est vicaire à Saint-Maurice, puis, en 1778, il retourne en France. Occupé par son ministère, il paraît de moins en moins à la maison. En regrettant son absence, Marguerite constate que la maison retombe dans la monotonie d'autrefois : « J'ai été bien mortifiée de ne te pas voir arriver avec l'avocat et d'apprendre que tu ne peux pas venir encore de longtemps. C'est encore une croix avec tant d'autres. Nous aurions bien eu besoin de ta présence pour nous égayer un peu. Nous sommes comme des « bonnets de nuit ». Nos repas ressemblent à des repas de moines. On n'y dit pas un mot ⁵⁷. »

En 1779, c'est au tour de Fanchette de quitter la maison pour s'établir à Saint-Maurice.

Epreuves

L'établissement des enfants engendre habituellement dans une famille des regrets mêlés de satisfactions. Mais les deuils produisent la véritable tristesse. Ceux-ci vont arriver également dans la maison de Marie-Julienne.

⁵⁵ Rz, cart. 21, fasc. 7, n° 21 : Marguerite à Anne-Joseph, à Saint-Maurice.

⁵⁶ *Ibidem*, n° 23 : Marguerite à Anne-Joseph, à Saint-Maurice ; du 30 août 1777.

⁵⁷ *Ibidem*, n° 27 : Marguerite à Anne-Joseph, à Saint-Maurice ; du 22 juin 1778.

Joseph Cuydard, qui, depuis quelques années, avait perdu de son enjouement, parce qu'il était perclus de rhumatismes, meurt le 15 février 1784. La nièce Marguerite meurt au mois d'octobre de l'année suivante.

Des difficultés d'un autre ordre attendent aussi Marie-Julienne. Elle passait autrefois pour une femme qui « gouverne fort bien ses affaires ». Maintenant que la maison s'est dépeuplée, la domesticité profite parfois trop de ses bontés. L'incurie d'une servante lui donne entre autres un souci particulier. En janvier 1786, le neveu Isaac de Rivaz prévient Charles-Emmanuel qu'il y a une dénonciation pour un manque de 200 sacs de sel dans le dépôt de Saint-Gingolph⁵⁸. C'est ensuite Charles-Emmanuel qui prend en charge cette affaire qui a son dénouement devant la diète de décembre suivant.

A cette époque, Marie-Julienne se confie souvent à son cousin, le chanoine Jacques-François Odet, vicaire de Vouvry. En 1782, Marie-Julienne est encore en bonne santé. Odet écrit le 8 septembre : « Je suis charmé que vous jouissiez d'une bonne et parfaite santé. Dieu soit loué ! Vous êtes une dame douée de toutes les vertus ; on perdra beaucoup en vous perdant⁵⁹. »

Le 5 novembre 1790, Odet souhaite encore une parfaite santé à sa cousine ; de plus, il se réjouit, parce qu'on lui a dit que « le cousin votre cher fils M. l'avocat était châtelain de Saint-Gingolph. Tant mieux. C'est un homme savant et charitable ; la paroisse en sera bien contente. »⁶⁰. Au mois d'octobre 1791, Marie-Julienne est malade. Odet lui écrit : « Je vous souhaite un parfait rétablissement et c'est mon devoir de prier Dieu à cette intention⁶¹. » Mais hélas ! Marie-Julienne ne guérit plus.

Une lettre, datée du 17 décembre 1791, adressée à l'avocat et châtelain de Rivaz, « présentement à Saint-Gingolph »⁶², nous apprend que Marie-Julienne est décédée et ensevelie. Odet remercie Charles-Emmanuel pour ses bontés : « Vous m'avez donné plus qu'il ne fallait au *huitième* de votre maman ; car je ne donna que 10 baches à sieur François Cornut pour le louage de son cheval, et vis-à-vis de la rétribution, je n'en voulais absolument rien, étant de mon devoir de prier pour le repos de son âme⁶³. »

Survie

L'homme se survit dans ses œuvres et est jugé sur elles. Ainsi il est courant qu'à la mort d'une personne connue, les vivants apprécient selon leur

⁵⁸ Rz, cart. 17, fasc. 2 : Isaac de Rivaz à Charles-Emmanuel ; s. d. vers 15 janvier 1786. — On trouve des relations concernant l'affaire des sels dans les lettres d'Isaac du même fasc., nos 3, 7, 10, 15 et 18.

⁵⁹ Rz, cart. 51, fasc. 7, n° 2 : Odet à Marie-Julienne ; de Vouvry, 8 septembre 1782.

⁶⁰ *Ibidem*, n° 14 : Odet à Marie-Julienne ; de Vouvry, 5 novembre 1790.

⁶¹ *Ibidem*, n° 19 : Du 12 octobre 1791.

⁶² A cette époque troublée de « la révolution bas-valaisanne », Charles-Emmanuel s'était retiré pendant quelque temps en Savoie. Un ordre d'arrestation avait été porté contre lui, en novembre 1790.

⁶³ Rz, cart. 51, fasc. 7, n° 20 : Odet à Charles-Emmanuel.

Les registres de la paroisse de Saint-Gingolph ayant été détruits par un incendie, il ne m'est pas possible d'indiquer le jour du décès de Marie-Julienne.

optique la vie du défunt. C'est ce qu'a fait le chanoine Odet pour Marie-Julienne.

Peut-être parce qu'il y est quelque peu impliqué, croit-il bon de signaler à Charles-Emmanuel que durant la dernière période de sa vie, Marie-Julienne, tout en ayant beaucoup de biens-fonds, était dépourvue d'argent. Elle a souvent cherché à emprunter à l'insu des membres de sa famille. Evidemment, Odet cherche à expliquer les raisons de cette situation : « Elle faisait trop d'invitations chez elle de personnes qui ne pouvaient lui rendre aucun service... ; elle faisait trop de charités et elle ne se faisait pas payer. » Et Odet de citer des cas : « Feu M. Cuydard était à trop bon compte en pension chez elle ⁶⁴, et feu M. le médecin Cocatrix qui passait de trois à quatre mois à Saint-Gingolph de suite, et si votre maman s'en servait le payait exactement... » Ce sont de telles peccadilles qu'Odet reproche à Marie-Julienne : « Elle faisait trop de charité... l'évangile ne l'oblige pas à cela. » Odet déclare aussi : « C'était une bonne chrétienne, fréquentant souvent les sacrements. »

Marie-Julienne a-t-elle eu tort d'être trop généreuse pour ses amis ? A-t-elle eu tort de ne pas vouloir importuner son fils vers la fin de sa vie ? — Qui oserait se prononcer à ce sujet ?

Lorsqu'on étudie sa vie, on comprend la définition que donnait Anne-Joseph de sa tante : « Je dirai à tous ceux qui voudront l'écouter qu'il est une femme vertueuse, je veux dire douce, charitable, bienfaisante, religieuse, polie et d'une aimable société ⁶⁵. »

Fervente chrétienne, Marie-Julienne de Rivaz a vécu pour ses enfants, ses parents et ses amis, sans oublier les pauvres.

⁶⁴ Déjà dans une lettre écrite huit jours après le décès de Cuydard, Odet trouve que ce dernier n'a pas manifesté suffisamment de reconnaissance à Marie-Julienne. Après avoir été pendant vingt et un ans son pensionnaire et à bon marché, « un louis par moi » ; il ne lui a légué qu'une « bague usée » (Rz, cart. 51, fasc. 7, n° 7 : Du 23 février 1784).

⁶⁵ Rz, cart. 21, fasc. 25, n° 33 : Anne-Joseph à Marguerite ; de Thonon, 10 juin 1778.

Annexe : EXTRAITS GÉNÉALOGIQUES

A. Famille de Rivaz * (1644-1836)

I. ANDRÉ (1644-1712), épouse Nicolarde Favre.

Enfants :

Etienne, v. II.

Joseph († 1765), châtelain de Saint-Gingolph 1759-1765.

Bernard († 1715), épouse Philippaz Richon.

II. ETIENNE (1675-1753), notaire, châtelain de Saint-Gingolph 1709-1731, obtient de l'Etat du Valais des lettres de « franc-patriotage », le 16 mai 1722. Le roi de Sardaigne lui donne le titre de Noble dans la prestation d'hommage pour le fief de Meyserier, le 15 juin 1734.

— épouse en 1702 Anne-Marie Cayen d'Evian († 1749), fille de Georgioz, sœur de Philippe-Clément, docteur en droit, et de Jean-Baptiste, notaire collégié.

Enfants :

Françoise (1706-1774), épouse le 22 septembre 1731 Noël Joudon (1707-1758), notaire à Evian.

Pierre-Joseph, v. III a.

Charles-Joseph, v. III b.

Jeanne-Péronne († après 1758).

III a. PIERRE-JOSEPH (1711-1772), notaire, châtelain de Saint-Gingolph, inventeur d'une horloge et d'un outil à graver, auteur de nombreux ouvrages historiques.

— épouse le 3 février 1741 Anne-Marie-Barbe Du Fay (1714-1757), fille d'Antoine Du Fay et de Françoise de Quartéry.

Enfants :

Anne-Marie (1741-1757).

Marie-Marguerite (1744-1785).

Pierre-Emmanuel-Jacques (1745-1833), officier au régiment de Courten en France, chevalier de Saint-Louis 1789, général républicain 1793, commis au ministère français de la Justice 1796, auteur d'un ouvrage d'économie politique.

Louis (* 1748), avocat, professeur de mathématiques à l'Ecole des Nobles à Cadix 1786.

Anne-Joseph (1751-1836), vicaire à Saint-Maurice 1776-1778, vicaire général honoraire de Dijon 1779, auditeur de l'évêché de Sion 1792, curé de Saillon 1795, de Leytron 1796, de Conthey 1798, chanoine honoraire de la cathédrale de Sion 1802, chanoine résident 1811, grand sacristain 1822, auteur de nombreux travaux sur l'histoire du Valais.

François-Isaac (1752-1828), notaire, ingénieur, major du gouvernement de Monthey 1784, membre de la Chambre administrative 1798-1802, inspecteur-chef des routes pour le Bas-Valais 1802-1815, conseiller d'Etat 1808-1811, conseiller de préfecture

* D'après : Rz, cart. 14, fasc. 4, n° 1 : Généalogie de la famille de Rivaz, de la main de Pierre-Joseph de Rivaz, 1735. — Rz, cart. 14, fasc. 2, nos 1-4 : Extraits de baptêmes, de contrats de mariages et de testaments ; de la main de Charles-Emmanuel de Rivaz. — *Armo-rial valaisan*, Zurich, 1946.

sous le département du Simplon 1811-1813, membre du Directoire provisoire 1813-1815, chancelier d'Etat 1815-1828, député à la Diète fédérale 1819-1820, inventeur du moteur à explosion et de procédés de fabrications des sels et des acides.
— épouse le 20 novembre 1795 Louise Du Fay (1765-1843), fille de Pierre-Louis et de Thérèse Burgener.

III b. CHARLES-JOSEPH (1713-1759), avocat juré au sénat de Savoie, châtelain de Saint-Gingolph 1743-1759.

— épouse le 15 février 1749 Marie-Julienne de Nucé (1725-1791), fille de Pierre-François et de Pétronille-Sarah Du Fay.

Enfants :

Julie-Pétronille (1749-1820) épouse le 9 janvier 1773 Pierre-Louis-Nicolas Odet, capitaine au régiment de Courten en France.

Marie-Françoise (1752-1832) épouse le 30 novembre 1779 Etienne-Louis Macognin de la Pierre (1731-1793), officier au régiment de Courten en France.

Charles-Emmanuel (1753-1830), docteur en droit, avocat juré au sénat de Savoie, major du gouvernement de Monthey 1778-1784, capitaine général 1792-1798, préfet national 1798, conseiller d'Etat 1802, colonel des milices 1804, grand châtelain du dizain de Monthey 1805, président du Tribunal suprême 1806, député à Paris 1810, membre du Corps législatif 1811-1813, conseiller d'Etat 1814-1830, grand bailli 1817-1819 et 1825-1827, député à la Diète helvétique 1821-1822.

— épouse le 9 décembre 1776 Marie-Catherine de Nucé (1759-1834), fille d'Eugène-Hyacinthe et de Marie-Catherine Marclay.

Marie-Josèphe-Elisabeth (1755-1759).

Louis-Joseph-Marie (1758-1759).

B. Famille de Nucé* (1664-1842)

I. JACQUES (* 1664)

— 1^o épouse Marie-Christine Franc, fille d'Antoine, châtelain de la ville de Saint-Maurice.

— 2^o épouse le 16 août 1689 Marie-Cécile Paërnat, fille de Barthélemy, lieutenant du gouverneur de Monthey.

Enfant du premier mariage :

Marie-Françoise (* 1686), 1^o épouse Amédée de Nucé (1686-1707) ; 2^o épouse Rapet, major de la ville de Saint-Maurice.

Enfants du second mariage :

Anne-Marie (* 1693), morte jeune.

Pierre-François, v. II.

Antoine-Joseph (* 1696), mort jeune.

II. PIERRE-FRANÇOIS (1694-1738), châtelain de Vouvry 1731-1738.

— épouse en 1717 Sarah-Pétronille Du Fay, fille d'Antoine, châtelain et banneret de Monthey, et d'Elisabeth-Françoise de Quartéry.

* D'après : Rz, cart. 64, fasc. 3, n^o 1 : Histoire généalogique de la famille de Nucé [jusqu'en 1788] ; cahier (29 × 23,5 cm), 30 p. — *Armorial valaisan*, Zurich, 1946. — *Almanach généalogique suisse*, t. VI, Bâle, 1936.

Enfants :

François-Philibert (1718-1737), officier au service de Naples.

Marie-Elisabeth (* 1720) épouse Joseph-Alphonse de Courten, lieutenant-colonel au régiment de son nom.

Eugène-Hyacinthe, v. III.

Louise-Françoise-Marie (* 1723) épouse en 1759 Antoine-Melchior de Lovina († après 1779), grand châtelain du dizain de Sierre 1750.

Marie-Julienne (1725-1791) épouse le 16 février 1749 Charles-Joseph de Rivaz, docteur en droit, châtelain de Saint-Gingolph.

Claude-Frédéric (1728-1796), capitaine au service de France 1755.

Barbe-Thérèse (1730-1776) épouse en 1760 Maurice Greyloz († 1794), lieutenant-colonel au service de France, syndic de Saint-Maurice.

Gaspard-Benjamin (1735-1807), capitaine au régiment de Courten, élit domicile à Sion en 1771, vice-président de la ville de Sion 1798.

— épouse en 1771 Marie-Barbe de Tornéry, fille de François-Amédée.

III. EUGÈNE-HYACINTHE (1721-1775), lieutenant 1742, puis capitaine au régiment de Reding au service d'Espagne 1743, se retire du service en la même année ; châtelain de Vouvry 1743-1759 ; fermier des postes 1757 ; en 1759 vient habiter Saint-Maurice où il devient conseiller et vice-châtelain 1766-1775.

— épouse en 1745 Marie-Catherine Marclay, fille de Jean-François, fermier des postes.

Enfants :

Eugène-François-Hyacinthe (* 1747), fermier des postes.

Jacques-Othon-Marius (1749-1774), lieutenant au régiment de Courten, mort à Montmédy.

Félix-Frédéric-Auguste (* 1751), lieutenant en Espagne.

Joseph-Alphonse (1753-1814), conseiller de Saint-Maurice, curial 1784-1797, vice grand-juge cantonal 1798, député à la diète, grand châtelain de Saint-Maurice.

— épouse Marie-Marguerite de Quartéry, fille de François-Louis, banneret de Saint-Maurice.

Victor-Adrien-Marie (22 février 1754 - 3 mars suivant).

Charles-Louis-Michel (1757-1842), officier au service du roi de Sardaigne.

Marie-Catherine-Julie (1759-1834) épouse en 1776 Charles-Emmanuel de Rivaz.

Marie-Elisabeth-Marguerite (1761-1841) épouse Victor-Claude-Antoine Gauthier, comte de Paradès († 1784) ;

— épouse en 1789 Louis-Anne-François Tousard d'Olbec (1757-1840).

Marie-Emmanuel-Hyacinthe (* 1762), officier au régiment de Courten au service de France, sous-préfet de Saint-Maurice 1798, président du dizain de Saint-Maurice et député à la diète 1802.

Marie-Françoise (1766-1772).